



# Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le 3 octobre 2017, à 20 h  
au centre communautaire 945, rue de l'Église (salle du conseil)

### CONSULTATIONS PUBLIQUES

- 5.2 Demande de dérogation mineure pour permettre à un bâtiment complémentaire d'être à 1,92 mètre d'un bâtiment principal, lot 3 389 365 (propriété de M. Yves Desrochers)
- 5.7 Adoption du second projet de Règlement 2017-637 modifiant le Règlement 97-367 sur le zonage afin de permettre la garde de poules comme usage complémentaire à un usage principal d'habitation à l'intérieur des périmètres d'urbanisation
- 5.8 Adoption du Règlement 2017-638 modifiant le Règlement 97-374 sur les permis et certificats afin d'exiger l'obtention d'un permis de construction pour construire un poulailler urbain avec un enclos extérieur

### ORDRE DU JOUR

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2. ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 octobre 2017

#### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de travaux concernant un ponceau situé sur le chemin des Plaines
- 3.2 Modification aux conditions de travail du directeur du service incendie
- 3.3 Octroi du contrat concernant le déneigement de la route de la Pointe-Aubin
- 3.4 Résolution d'embauche d'un responsable de l'urbanisme
- 3.5 Autorisation d'appel de candidatures au poste de pompier et/ou premier répondant
- 3.6 Autorisation d'octroi d'un contrat de service pour la réalisation de l'échantillonnage réglementaire du réseau d'eau potable
- 3.7 Résolution dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) 2014-2018
- 3.8 Adoption du règlement 2017-635 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière

#### 4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer

#### 5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2017
- 5.2 Demande de dérogation mineure pour permettre à un bâtiment complémentaire d'être à 1,92 mètre d'un bâtiment principal, lot 3 389 365 (propriété de M. Yves Desrochers)
- 5.3 Certificat d'autorisation d'affichage pour l'installation d'une enseigne commerciale dans une entrée de village, lot 4 734 878 (957, rue de l'Église, propriété de la Corporation des Aînés de Saint-Antoine-de-Tilly)
- 5.4 Demande de permis de construction pour la modification d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 3 389 302 (4526, route Marie-Victorin, propriété de M. Louis Germain)
- 5.5 Adoption du Règlement 2017-633 modifiant le Règlement 97-367 sur le zonage afin d'intégrer des normes de localisation minimale pour les chenils et les interdire dans les îlots déstructurés
- 5.6 Adoption du Règlement 2017-636 sur la garde de poules à l'intérieur des périmètres d'urbanisation
- 5.7 Adoption du second projet de Règlement 2017-637 modifiant le Règlement 97-367 sur le zonage afin de permettre la garde de poules comme usage complémentaire à un usage principal d'habitation à l'intérieur des périmètres d'urbanisation
- 5.8 Adoption du Règlement 2017-638 modifiant le Règlement 97-374 sur les permis et certificats afin d'exiger l'obtention d'un permis de construction pour construire un poulailler urbain avec un enclos extérieur

#### 6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

#### 8. LEVÉE DE LA SÉANCE